

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Communauté de Communes



**Rue de l'étang
23700 AUZANCES**

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS Pour l'année 2022

Document établi en 2023

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-140-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

I. Contexte

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets pour l'exercice **2022**

I.1 Coopération intercommunale

I.1.1 Collectivité compétente organisatrice du service

La communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine a la compétence en collecte et traitement des déchets, mais elle sera exercée que sur une partie du territoire « l'ex communauté de communes Haut Pays Marchois », qui comprend les communes ci-dessous :

- BASVILLE,
- CROCQ,
- FLAYAT,
- LA MAZIERE-AUX-BONSHOMMES,
- MERINCHAL,
- PONTCHARRAUD,
- SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ,
- SAINT-BARD,
- SAINT-GEORGES-NIGREMONT,
- SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ,
- SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ,
- SAINT-PARDOUX-D'ARNET,
- LA VILLENEUVE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE



Partie du territoire où est exercée
la compétence en direct

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-140-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

I.1.2 Territoire desservi et nombre d'habitants

Le territoire desservi dans le cadre de la communauté de communes représente les communes suivantes :

Commune	Nombre d'habitants	
	Base contrat Barème F CITEO	(Population municipale INSEE 2022) <i>Entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022 utilisée pour les ratios du rapport</i>
BASVILLE	166	164
CROCQ	384	412
FLAYAT	328	300
LA MAZIERE-AUX-BONSHOMMES	70	65
MERINCHAL	738	693
PONTCHARRAUD,	73	83
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	203	175
SAINT-BARD	107	99
SAINT-GEORGES-NIGREMONT	131	143
SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ	103	98
SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ	105	104
SAINT-PARDOUX-D'ARNET	165	169
LA VILLENEUVE	74	54
Total	2647	2559

I.2 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

I.2.1 Mode de gestion

La collectivité organise le service de collecte suivant une gestion :

- directe avec prestation de service ;

La collectivité organise le service de traitement suivant une gestion :

-directe avec prestation de service ;

I.2.2 Prestations rémunérées à des entreprises sur contrats

En 2022, l'élimination des déchets a en outre donné lieu aux contrats suivants :

Contrat	nature	entreprise	objet
Marché en cours jusqu'au 06 juillet 2023	Prestation de service	SUEZ RV SUD OUEST	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) résiduels
Marché en cours jusqu'au 06 juillet 2023	Prestation de service	SIVOM AUZANCES BELLEGARDE	Collecte sélective, transport, tri et traitement des recyclables

I.2.3 Prestations assurées par une autre collectivité

La collectivité a par ailleurs confié les prestations suivantes à d'autres collectivités (sans qu'il y ait transfert de compétence).

Contrat	collectivité	objet
Convention annuelle	SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD	Accès gratuit pour les résidents de l'ex comcom Haut Pays Marchois à la déchèterie de GIAT

I.3 MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE

I.3.1 Modalités d'établissement de la TEOM

La collectivité a choisi **la taxe enlèvement des ordures ménagères** pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1 520 à 1 526 et 1 609 bis à 1 609 nonies D du Code Général Des Impôts. Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

Le taux de la taxe est uniforme sur les 13 communes citées paragraphe I 1 -2

I.3.2 Modalités d'établissement de la RSDA

Depuis 2005 la collectivité perçoit **la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés** en application de l'article L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales.

Cette redevance concerne le collège de Crocq.

La redevance est calculée selon les modalités suivantes :

- (Coût total des OM / habitants de la Com de Communes / 365) * nombre de jours de cours
* nombre de rationnaires / 2.

Pour l'année 2022, cette redevance ne sera pas demandée du fait de la délocalisation temporaire du collège Georges Nigremont au Collège de GIAT.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-140-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

I.3.3 Autres recettes

La collectivité est en contrat avec CITEO « Barème F »

Le financement du service, en 2022, est également assuré de la façon suivante :

- Par convention avec les organismes suivants agréés pour le recyclage et par les recettes de reprise correspondantes :

Organisme	CITEO	REFASHION (Ecotlc)
Nature	Barème F Récupération et recyclage des emballages Et des papiers	Récupération et recyclage des textiles
Date début convention	01/01/2018	01 janvier 2020
durée	5 ans Fin 31 décembre 2022 Avenant jusqu'au 31 décembre 2023	Renouvelée tacitement chaque année

I.3.4 Fiscalité

La collectivité a une fiscalité propre.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 COLLECTE

II.1.1 Collecte traditionnelle en porte à porte

Pour l'exercice **2022**, l'opération de collecte traditionnelle est réalisée en prestation de service par l'entreprise SUEZ RV SUD OUEST.

Il s'agit d'une collecte en porte à porte et en points de regroupement, concernant les ordures ménagères résiduelles.

Les habitants desservis en porte à porte sont ceux du bourg de CROCQ et de MERINCHAL, les autres disposent d'environ de 596 bacs roulants répartis sur 377 points de regroupement.

La fréquence de collecte s'établit comme suit :

SECTEUR	Toute l'année sauf l'été	juillet, août
BASVILLE	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
CROCQ Bourg	2 fois par semaine	2 fois par semaine
CROCQ villages	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
FLAYAT Bourg	1 fois par semaine	1 fois par semaine
FLAYAT villages	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
LA MAZIERE-AUX-BONSHOMMES	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
MERINCHAL Bourg	2 fois par semaine	2 fois par semaine
MERINCHAL villages	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
PONTCHARRAUD	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-BARD	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-GEORGES-NIGREMONT	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-PARDOUX-D'ARNET	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
LA VILLENEUVE	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine

En **2022** le tonnage total concerné par la collecte traditionnelle en porte à porte et en point de regroupement est de : **534.76 Tonnes**

(Pour rappel en 2018 : 654.94 T – 2019 : 577.52 T - 2020 : 584.76T – 2021 : 583.42T)

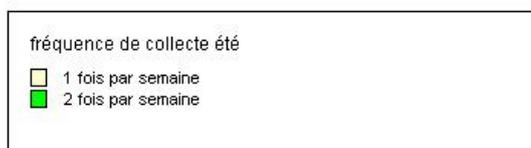
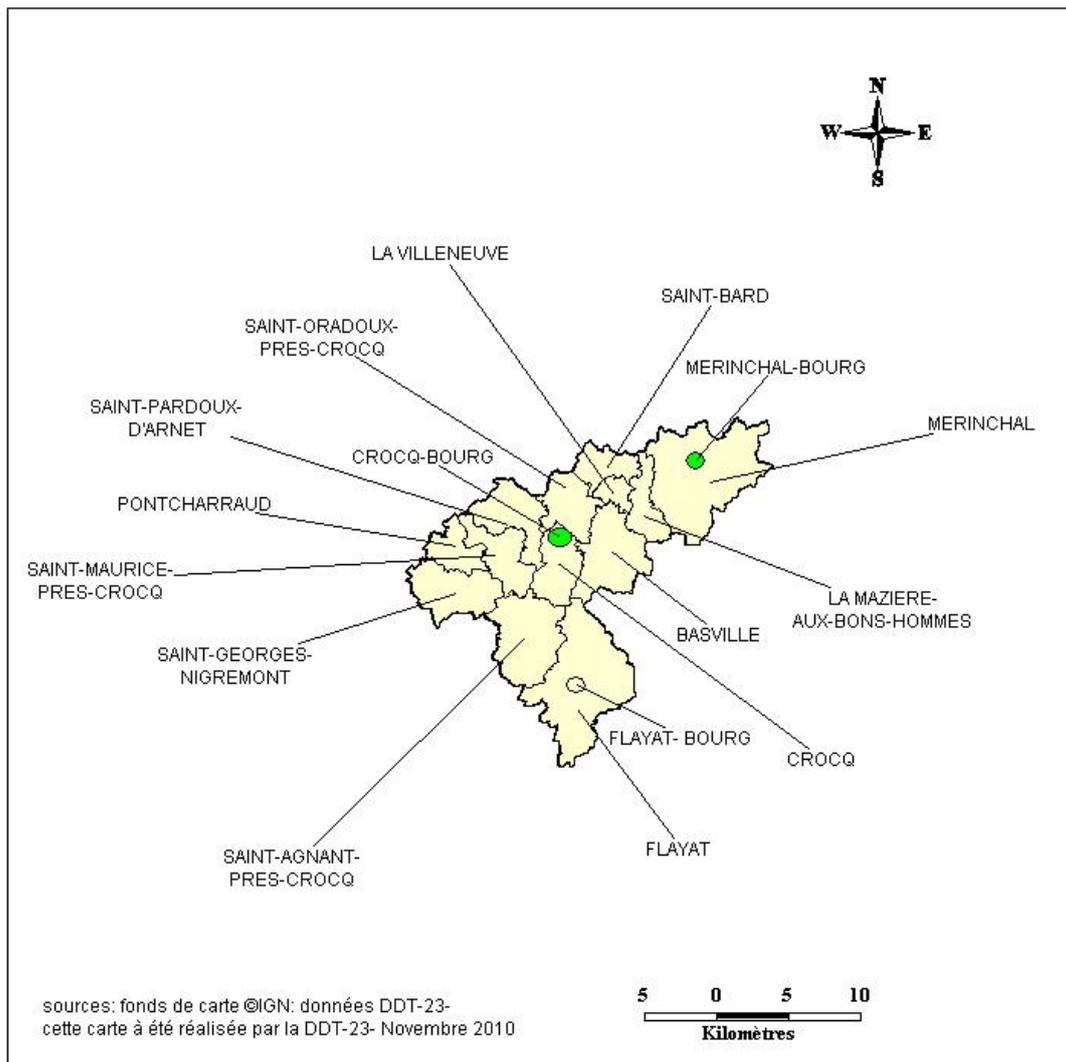
L'objectif à atteindre pour 2029, et avoir accès à Limoges est de 140 kg/an/hbt

En 2021 : 226.75kg/an/hbt

En 2022 : 208.97kg/an/hbt

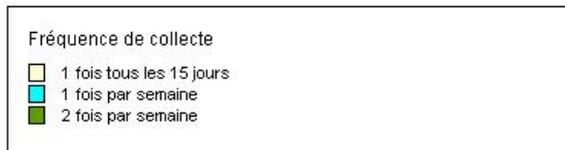
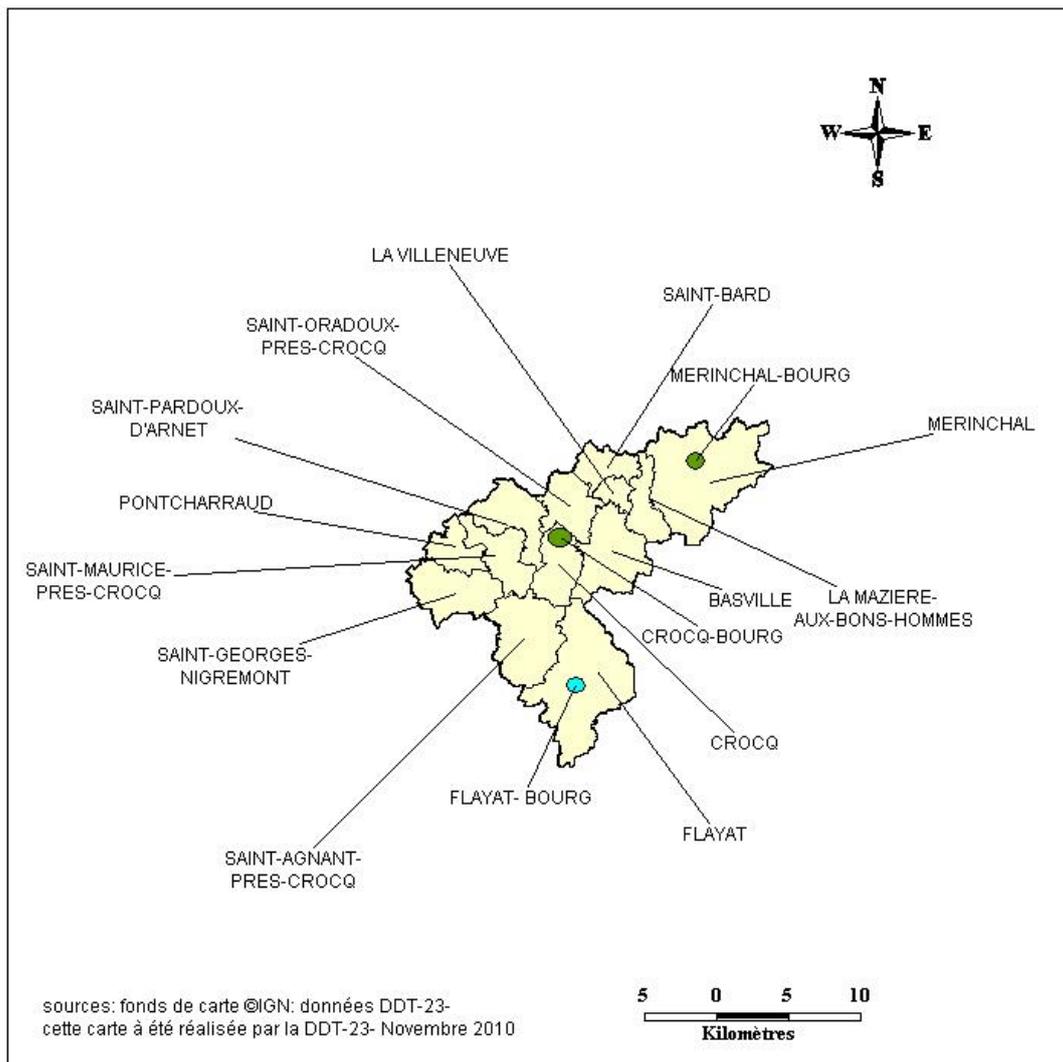
Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-140-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

fréquence de collecte traditionnelle des ordures ménagères en été



Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-20231010-2023-140-DE
 Date de télétransmission : 18/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

fréquence de collecte traditionnelle des ordures ménagères en hiver



Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-20231010-2023-140-DE
 Date de télétransmission : 18/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

II.1.2 Collecte par apport volontaire dans des conteneurs ou bornes sur la voie publique.

Les Points d'Apports Volontaires (PAV) sont à la disposition des usagers pour le dépôt à leur initiative des déchets suivants, :

- matières plastiques : P.E.T. clair, P.E.H.D., P.E.T. foncé (colonne jaune).
- Verre (colonne verte),
- papiers cartons (colonne bleue),
- journaux magazines (colonne bleue),
- Aluminium (colonne jaune),
- métaux ferreux (colonne jaune),
- Tetra Pack (colonne jaune).

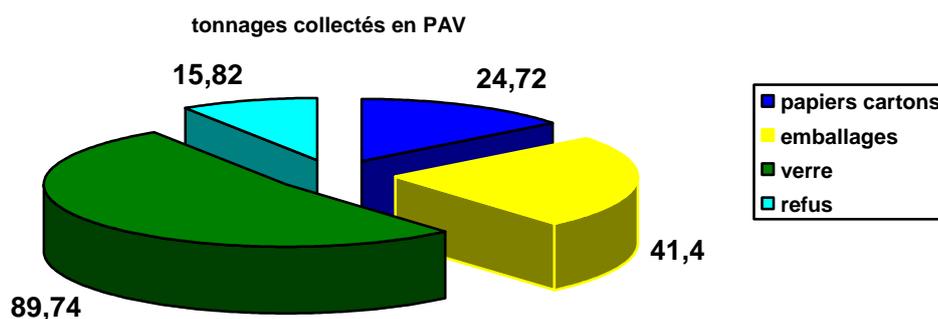
Le nombre de lieux de dépôt est de 17 avec un (minimum) emplacement par commune.

Le nombre moyen d'habitants desservis par cette collecte est d'environ de 151 habitants par emplacement.

Pour l'exercice **2022**, l'opération de collecte de ces PAV est réalisée en prestation de service par le SIVOM Auzances/Bellegarde.

Le parc de conteneurs se compose de colonnes à opercule.

En **2022**, le tonnage total en apport volontaire concerné est de 171.68 **tonnes** avec les refus, répartis comme suit :



II.1.2. Bis - Collecte des textiles

L'opération de collecte est assurée par « les petites du Limousin ». Le nombre des bornes est de 6, situées sur les communes de Basville (1.028T), Mérinchal (2.6725T), Pontcharraud (1.090T), Flayat (1.3225T), Saint-Bard (1.7405T) Saint-Maurice près crocq(1.7725T). Le tonnage collecté est de 9.626tonnes pour l'année 2022.

II.1.3 Déchetterie(s)

Les résidents principaux et secondaires de la Communauté de Communes ex « HAUT PAYS MARCHOIS » ont accès à la déchetterie de GIAT, sur présentation d'un "Pass". Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi	9 H à 12 H 14 H à 18 H
Mardi	9 H à 12 H 14 H à 18 H
Mercredi	9 H à 12 H 14 H à 18 H
Vendredi	9 H à 12 H 14 H à 18 H
Samedi	9 H à 12 H 14 H à 18 H

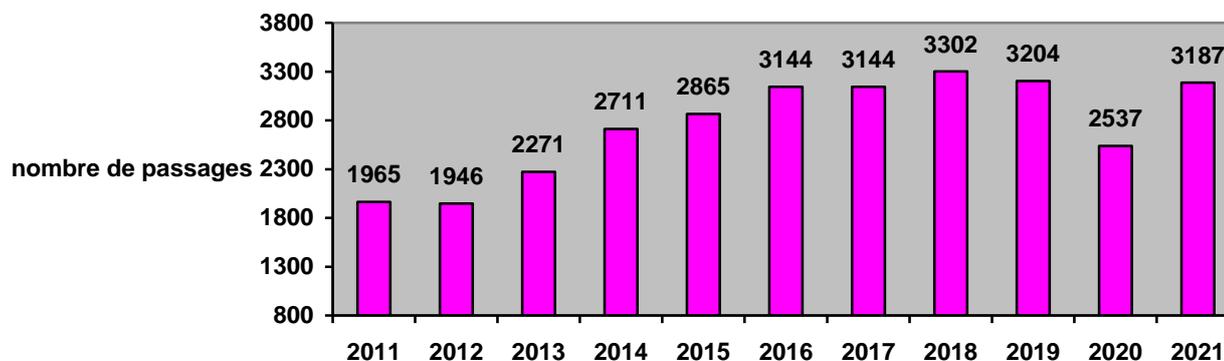
La déchetterie est fermée le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

Type de déchets acceptés :

- Cartons encombrants,
- bois,
- Déchets végétaux : Branchages, tailles, feuilles, tontes
- Tout-venant : matelas, mobilier
- Déchets ménagers spéciaux : *Peintures, piles, batteries, aérosols, cartouches d'encre....*
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE): *néons, ampoules basse tension, petits appareils en mélange, Gros électroménager, écrans,*
- Ferrailles et métaux non ferreux, Gravats

Répartition du nombre de passages par commune :

-Mérinchal : 923 – Crocq : 411 – Flayat : 516 – Basville : 240 – St Agnant près Crocq : 327, La Mazière aux Bonshommes : 78 – St-Bard : 91 – Pontcharraud : 18 – St Oradoux près Crocq : 83 – St Georges Nigremont : 71 – St Maurice près Crocq : 107 – St Pardoux d'Arnet : 96 – La Villeneuve : 89 – Passages autres communes : 3 (résidences secondaires)
Passages en attente de carte : 134

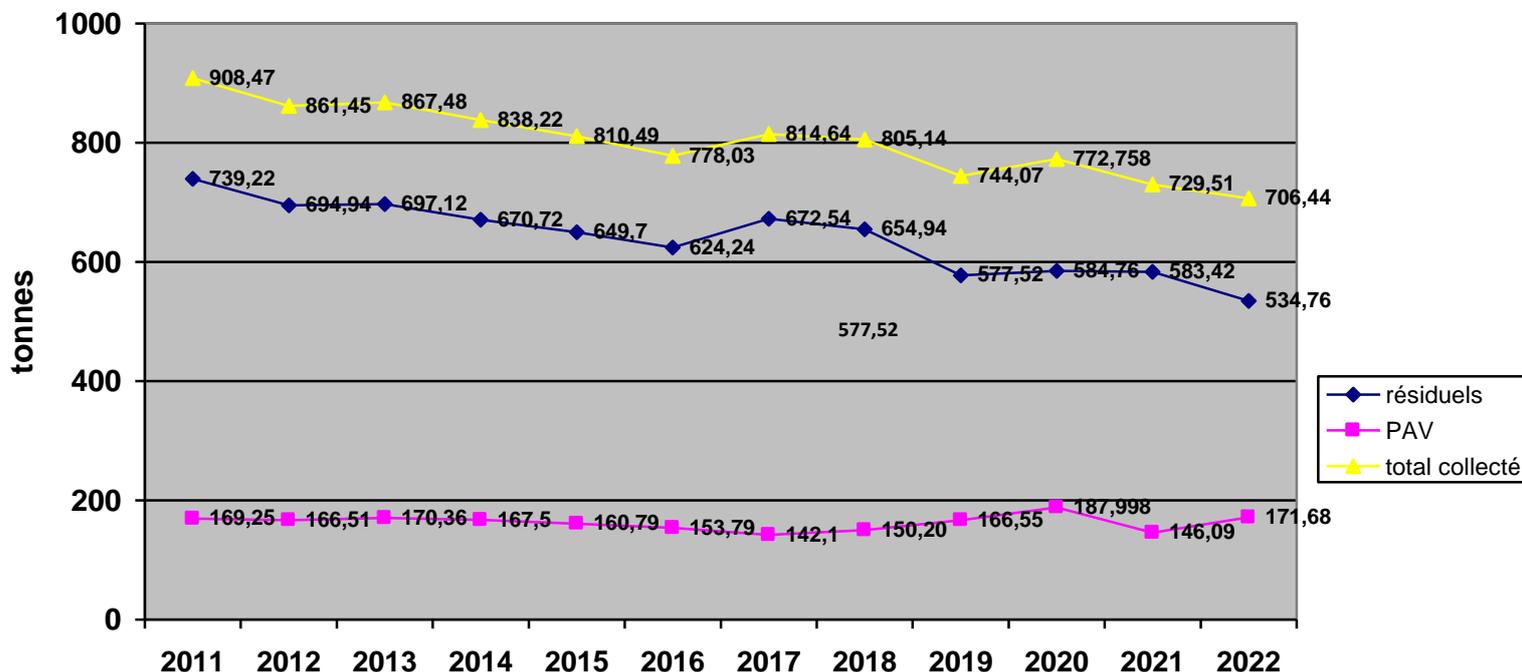


Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-140-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

II.1.4 Quantités totales collectées

En 2022, la collecte (hors déchèterie et hors vêtements) a concerné 706.44 tonnes de déchets avec la répartition suivante :

évolution des quantités collectées



II.2 TRANSFERT ET TRANSPORT

Les transferts des déchets issus des points d'apport volontaire et le verre sont réalisés en prestation de service par le SIVOM Auzances/Bellegarde.

II.3 TRAITEMENT

II.3.1 Tri - récupération

Pour l'exercice 2022, l'opération de tri – récupération est réalisée en prestation de service par le SIVOM Auzances/Bellegarde.

Le centre de tri est PAPREC et se situe à Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-140-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Les déchets entrants concernés sont issus des points d'apport volontaire.

Le tonnage total trié dans l'année est de 81.94 tonnes -y compris les refus

Le verre (89.74 tonnes) est récupéré directement sans passer par un centre de tri.

II.3.2 Stockage

Pour l'exercice **2022**, l'opération de stockage est réalisée en prestation de service par l'entreprise SUEZ RV.

Les déchets sont réceptionnés à Guéret et acheminés par SUEZ sur le centre d'enfouissement technique de classe 2 de Gournay –Indre (36).

Le tonnage total stocké dans l'année est de 534.76 tonnes.

Plus précisément, la répartition des déchets entrants est la suivante :

Déchets	Quantité en 2022 en tonnes
Ordures ménagères	534.76
«refus» de tri sélectif	15.82

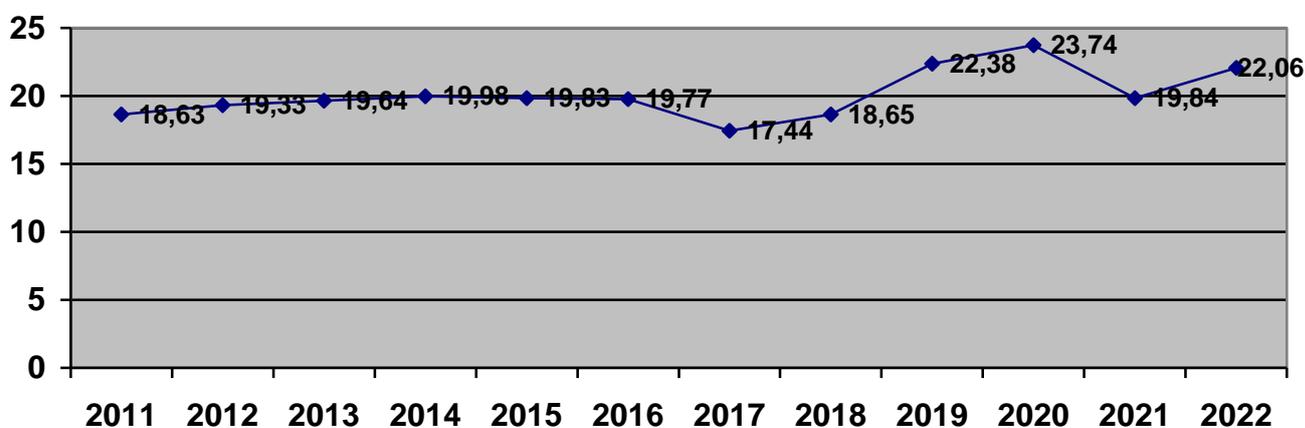
Les refus de la déchetterie de GIAT sont traités par le prestataire soit le SYDEM Domes et Combrailles

II.3.3 Quantités totales traitées

En **2022**, l'ensemble des traitements a concerné 706.44 **tonnes** de déchets avec la répartition suivante

Type de traitement	Quantité en 2022 en tonnes
Valorisation directe (verre)	89.74
Valorisation suite à tri	66.12
Refus	15.82
Stockage direct	534.76
TOTAL	706.44

évolution du taux de valorisation



En **2022**, environ 22.06% du tonnage total collecté a été valorisé. On peut noter une augmentation dans le taux de valorisation.

III. INDICATEURS FINANCIERS

Les chiffres ci-dessous sont exprimés en
 euros € HT hors taxe à l'exclusion de la taxe générale sur les activités polluantes TGAP qui est toujours incluse.

III.1 INDICATEURS FINANCIERS GENERAUX DU SERVICE

III.1.1 Recettes perçues (hors recettes du service)

Recettes provenant des usagers et de contribuables en 2022

Origine	Euros €
Budget général	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	451 263.70 €
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	0 €
Redevance spéciale d'enlèvement des déchets assimilés (RSDA)	
Redevance des terrains de camping et de caravaning (REOMTC)	
Autres	
Soit au total	451 263.70 €

III.1.2 Aides reçues d'organismes agréés

En 2022, les aides reçues d'organismes agréés pour la reprise de matériaux sont les suivantes :

Aide des organismes agréés	Recettes totales en €
CITEO emballages	19 464.03 €
CITEO Papiers 2022	837.47 €
Total	20 301.50 €

III.1.3 Autres recettes

recettes de valorisation	Recettes totales en €
VALORPLAST	5 182.49 €
ARCELOR MITTAL	372.80 €
OI-MANUFACTURING	1 991.73 €
SMURFIT	997.12 €
REGEAL AFFIMET	253.26 €
JRM	0 €
TOTAL	8 797.40 €

Le total des recettes pour 2022 s'élève donc à 480 362.60 € HT

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-140-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

III.2 INDICATEURS FINANCIERS DE LA COLLECTE

Les dépenses spécifiques liées à la collecte (hors verre) sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Opération	Coût global H.T.	Tonnage	Coût à la tonne	Coût par habitant
Lot N°1 collecte, transport, des déchets recyclables	29 077.44	81.94	354.86	11.36
Lot n°2 collecte, transport des DMA	212 121.00	534.76	396.66	82.89

III.3 INDICATEURS FINANCIERS DU TRAITEMENT

III.3.1 Tri - récupération - Stockage

Les dépenses spécifiques liées au tri et au stockage des déchets (hors verre) sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Opération	Coût global H.T.	Tonnage	Coût à la tonne	Coût par habitant
Lot N°1 tri, traitement, des déchets recyclables	13 042.96	81.94	159.18	5.10
Lot n°2 traitement et TGAP des DMA	82 861.06	534.76	154.95	32.38

Opération	Coût global H.T.	Tonnage	Coût à la tonne	Coût par habitant
Lot N°1 collecte, traitement et transport du verre	15 899.77	89.74	177.17	6.22

COÛT GLOBAL DU LOT 1 : 58 020.17 € pour 171.68 tonnes (337.95€/T et 22.67€ / hbt)
COÛT GLOBAL DU LOT 2 : 294 982.06€ pour 534.76 tonnes (551.61€/T et 115.27€/hbt)

III.3.2 Déchetterie

Les dépenses spécifiques liées à la déchetterie sont récapitulées dans le tableau ci après :

Opération	Coût global H.T.	Tonnage	Coût à la tonne	Coût par habitant
Mise à disposition déchetterie 2021	39 769.67	364.90	108.99	15.54

Le coût d'un passage est de 12.47€.
(pour rappel 2018 : 8.37€, pour rappel 2019 : 9.98€, 2020 : 13.92€,)

III.4 REMUNERATION DES ENTREPRISES SUR CONTRAT

Dans l'année 2022, les principales prestations rémunérées à SUEZ RV et au SIVOM Auzances/bellegarde sur contrat s'élèvent à 353 002.23€ HT (collecte, tri, transfert, traitement des DMA recyclables y compris verre, DMA résiduels).

(pour rappel 2018 : 282 672.16€ HT, 2019 : 284 099.95€HT, pour 2020 : 290 819.59€ HT, 2021 : 314 358.42€HT)

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-140-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

III.5 PRIX DU SERVICE

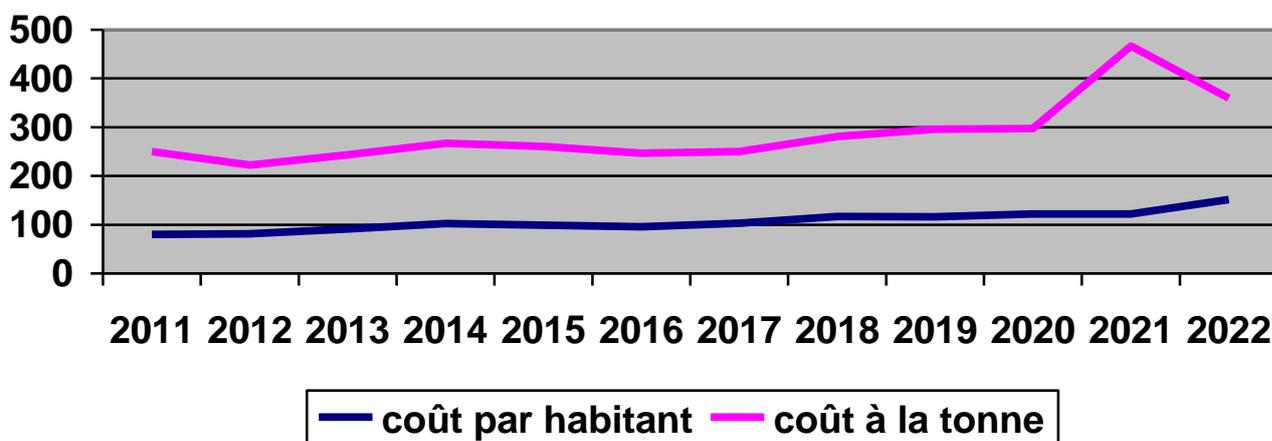
Le prix du service comprend le coût de collecte et celui du traitement y compris les révisions économiques et les frais de structure (personnel...).

Au total le service occasionne une dépense de 417 630.54 € H.T. pour 1 080.966 tonnes de déchets collectés, soit 386.35€ par tonne et 163.20€ par habitant.

Le coût restant à la charge de la collectivité en 2022 est de 388 531.64€ soit 359.43 € par tonne et 151.83 € par habitant.

Dépenses	%	Recettes	%
Prestataires	84.52	Du service (contribuables)	93.94
Convention déchèterie GIAT	9.53	Des aides des organismes agréés	4.23
Internes	5.95	Repreneurs	1.83

évolution du coût du service restant à la charge de l'usager



IV. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

IV.1 MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

IV.1.1 Protection de l'air

Sans objet.

IV.1.2 Protection de l'eau

Sans objet.

IV.1.3 Protection des sols

Sans objet.

IV.1.4 Protection des paysages

IV.2 MESURES PRISES POUR EVITER LES RISQUES

IV.2.1 Risques liés aux transports

Sans objet.

IV.2.2 Risques liés à l'hygiène

Sans objet.

IV.2.3 Risques liés aux conditions de travail des agents de salubrité

Sans objet.

IV.3 MESURES COMPENSATOIRES

Sans objet.

IV.4 INFORMATION ET CONCLUSION

L'évolution du coût du service entre 2021 et 2022 est en diminution du fait que la participation de la déchetterie de GIAT n'est pas été incluse sur le rapport 2021.

Le marché déchets se termine pour les 2 lots en juillet 2023, il sera nécessaire d'être vigilant sur les offres afin de limiter au mieux les coûts.

Au 1^{er} janvier 2023, la collectivité doit mettre en place l'Extension des Consignes de Tri.

Accuse de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-140-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023